

Démographie

Le Vatican et la maîtrise de la fécondité

Grégoire Catta sj et Bruno Saintôt sj, Paris

ÉGLISE

La position de l'Église sur la pilule et le préservatif lui a valu bien des critiques et bien des divisions en son propre sein. Mais, progressivement, elle évolue du point de vue pastoral. Surtout, ce contentieux moral ne saurait résumer le discours catholique qui fait aussi de la démographie un enjeu d'éthique sociale.

L'Église catholique serait-elle toujours en conflit avec le reste du monde sur les questions de démographie et de fécondité? Opiniâtement nataliste malgré les questions que pose l'ampleur de la population au regard des défis de la pauvreté et de l'écologie? Le seul paragraphe de *Laudato si'* qui évoque cette question semble conforter cette opinion: «S'il est vrai que la répartition inégale de la population et des ressources disponibles crée des obstacles au développement et à l'utilisation durable de l'environnement, il faut reconnaître que la croissance démographique est pleinement compatible avec un développement intégral et solidaire.»¹

Grégoire Catta sj est membre du Centre de recherche et d'action sociales (Ceras). Bruno Saintôt sj est responsable du département Éthique biomédicale du Centre Sèvres. Cet article est paru dans la revue jésuite *Projet* (n° 359, Paris, été 2017), dans leur dossier *Fécondité : un enjeu pour la planète*? À consulter pour prolonger la réflexion.

En outre, l'Église paraît elle-même divisée sur la contraception depuis que les avis majoritaires de la commission d'experts chargés de conseiller Paul VI n'ont pas été suivis² et que l'encyclique *Humanae vitae* (1968) a été publiée. Connaîtra-t-elle toujours cette tension entre certains groupes pour qui la promotion exclusive des méthodes naturelles reste un marqueur identitaire de leur orthodoxie et la plupart des couples catholiques pour qui l'utilisation de la pilule ne constitue pas un problème moral majeur?

Une inclination nataliste ... mais

L'Église a incontestablement une inclination nataliste. Depuis Vatican II, elle invite à une procréation responsable, mais généreuse et ouverte. Selon le *Catéchisme* de 1992 (n° 2373), «la Sainte Écriture et la pratique traditionnelle de l'Église voient dans les familles nombreuses un signe de la bénédiction divine et de la générosité des parents». Ainsi l'Église s'est-elle régulièrement opposée aux approches néo-malthusiennes³ développées au XX^e siècle avec l'explosion démographique. Elles entraînent, selon elle, des politiques de contrôle de la population moralement inacceptables.

Cette inclination cependant ne l'empêche pas de prendre conscience des défis posés par la question de la population. Ainsi les Pères du concile Vatican II évoquaient, dans *Gaudium et Spes* (1965, GS n° 87), les peuples «qui, assez souvent aujourd'hui en plus de tant d'autres difficultés, souffrent particulièrement de celles qui proviennent de la croissance rapide de la population». Et Paul VI soulignait dans *Populorum progressio* (1967, PP n° 37) que «trop fréquemment, une croissance démographique accélérée ajoute ses difficultés aux problèmes du développement: le volume de la population s'accroît plus rapidement que les ressources disponibles et l'on se trouve ap-

paremment enfermé dans une impasse ». Plus récemment encore, Benoît XVI rappelait « qu'il demeure évidemment nécessaire de prêter l'attention due à une procréation responsable qui constitue, entre autres, une contribution efficace au développement humain intégral » (*Caritas in veritate*, 2009, n° 44).

Au révélateur des conférences mondiales

Les trois conférences mondiales relatives à la population (Bucarest en 1974, Mexico en 1984, Le Caire en 1994) sont révélatrices à la fois des positions de l'Église et des sujets de controverses. Le Saint-Siège y était présent en raison de son statut d'observateur permanent à l'ONU.

Apparues au grand jour lors de la conférence du Caire, les divergences entre le Vatican et la plupart des 179 pays participants ne sont pourtant pas nouvelles. En fait, ses positions sont restées relativement constantes, mais selon les circonstances politiques internationales, l'accent a été mis tantôt sur les points d'accord avec les orientations des Nations Unies, tantôt sur les désaccords.⁴

La forte croissance de la population est davantage une conséquence de la pauvreté que sa cause.

L'Église insiste sur la nécessité d'aborder la question démographique dans le contexte plus global du développement économique, mais aussi social et humain, et de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les injustices dans les relations internationales. Sans nier que la taille de la population joue un rôle sur le développement d'un pays, elle est surtout sensible à ce que certains appellent la théorie de « la boucle à l'envers » : la forte croissance de la population est davantage une conséquence de la pauvreté que sa cause.

En 1974, à Bucarest, les pays du Sud et du bloc de l'Est s'opposaient au plan d'action proposé par les Nations Unies qui envisageait, dans une perspective très néo-malthusienne et avec le soutien des pays occidentaux, l'imposition d'une planification familiale en préalable à l'aide au développement. Le Saint-Siège était sur une autre ligne, qui a conduit à une profonde restructuration du plan d'action finalement adopté.

Et en 1984, dans un contexte qui était toujours celui de la guerre froide, l'avis prévalut que « la question démographique ne [pouvait] être traitée indépendamment d'un ensemble de problèmes socio-économiques » et que si les politiques visant à espacer les naissances n'avaient pas eu les résultats escomptés, « [c'était] essentiellement parce qu'on avait trop isolé la démographie de son environnement culturel, social, économique, politique ».⁵

Si le Saint-Siège ne s'associe pas aux recommandations finales des conférences de Bucarest et Mexico, malgré tous les points d'accord, c'est par crainte que des éléments des programmes envisagés ne conduisent à l'acceptation de fait de la pratique de l'avortement, de la stérilisation et de méthodes contraceptives incompatibles, à ses yeux, avec l'éthique chrétienne. C'est pourquoi, en 1984, il souligne qu'il « ne peut donner ni son accord, ni son appréciation aux sections du texte où sont revendiqués pour les individus, notamment pour les adolescents non mariés, des droits en matière de rapports sexuels et de procréation qui sont la prérogative des seuls couples mariés ».⁶

À la Conférence du Caire en 1994, ce sont ces questions d'éthique sexuelle et familiale, notamment celle de l'avortement, qui occupent la majeure partie des débats. Le Saint-Siège, qui a déployé une grande énergie⁷ et mobilisé tous ses réseaux d'influence, se trouve en première ligne. Il approuve partielle-

Démographie

Le Vatican et la maîtrise de la fécondité

ment le rapport final, qu'il qualifie de « remarquable dans la mesure où il s'élève contre toute forme de coercition en matière de politiques démographiques »,⁸ tout en précisant que « rien ne doit donner à penser que le Saint-Siège (...) a, d'une façon ou d'une autre, modifié sa position morale concernant l'avortement, la contraception, la stérilisation ou l'utilisation de préservatifs dans les programmes de prévention du VIH/sida ». ⁹ Certains ont alors vu dans le rapport « une malheureuse capitulation face aux intégrismes religieux ». ¹⁰

Éthique sexuelle et familiale

Pour comprendre les conflits internes et externes à propos de l'éthique sexuelle, il faudrait retracer l'histoire des interprétations théologiques de la sexualité et de sa finalité. Jusqu'à Vatican II, la perspective énoncée par le droit canonique de 1917 est que « la fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants; la fin secondaire est l'aide mutuelle et le remède à la concupiscence » (n° 1013). En revanche, Vatican II, héritier du renouveau biblique de la théologie morale et du personnalisme, fonde la relation conjugale sur l'alliance, la communauté de vie, la donation mutuelle, l'ouverture à la vie comprise comme un don de Dieu. La sexualité conjugale elle-même peut alors être pensée comme « communion des personnes ». ¹¹

Cependant, cette nouvelle théologie morale peine à renouveler l'éthique de la procréation, qui est bousculée par la

Bénin
© Philippe Lissac/
Godong

Le bonheur se planifie.

Les méthodes modernes d'espacement des naissances

Parlez-en avec votre femme.

Renseignements au **7344**
APPELS GRATUITS (MTN, MOOV ET BBCom)

Ministère de la Santé
Mouvement de la Famille et de la Solidarité Nationale
USAID
INFP
CEBAC-STP
psi

mise au point de la pilule contraceptive (1956) et sa diffusion (1961). Les méthodes naturelles de régulation des naissances avaient été admises positivement par Pie XII. En 1965, le concile Vatican II valorise la liberté, la conscience et la responsabilité des parents dans la décision du nombre d'enfants. Les parents sont invités à prendre en compte « leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître » (*GS*, n° 50), mais aussi ceux de la société » et « les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation ». Le choix, « ce sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu » et pour cela « ils ont l'obligation de toujours suivre leur conscience ».

Ce n'est donc ni à l'Église et ses pasteurs, ni à l'État, ni aux experts d'imposer le nombre d'enfants ! Aussi l'Église dénonce-t-elle avec force les programmes de planification des naissances ouvertement coercitifs (politique de l'enfant unique en Chine) ainsi que la conditionnalité, parfois imposée par les pourvoyeurs d'aide, à la mise en œuvre de politiques de limitation des naissances (cf. Jean Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 1987, n° 25). Les programmes pédagogiques des pouvoirs publics sont acceptés, mais à certaines conditions (*PP*, n° 37).

Ce n'est donc ni à l'Église et ses pasteurs, ni à l'État, ni aux experts d'imposer le nombre d'enfants !

Si le Concile a valorisé la décision en conscience, Paul VI a refusé que l'usage des méthodes contraceptives dites non naturelles (pilule, stérilet, préservatif...) y soit discuté. En 1968, *Humanae vitae* oppose à cette conscience le fait que les actes utilisant ces méthodes sont « intrinsèquement déshonnêtes » (*HV*, n° 14). Cette qualification, mise en avant même face aux demandes des femmes estimant qu'elles ne peuvent ni accueillir

de nouveaux enfants ni pratiquer les méthodes naturelles, demeure source de conflits entre théologiens, mais aussi entre l'Église et la plupart des médecins et infirmières catholiques accompagnant les couples.

Une approche systémique

En liant la question démographique à la lutte contre la pauvreté et à la préservation du caractère habitable de notre planète, l'Église contribue à en faire une question d'éthique sociale. Une analyse qui est plutôt bien reçue, notamment par les pays les plus pauvres. Le constat fait d'ailleurs consensus parmi les chercheurs : les politiques de régulation des naissances ne peuvent être efficaces que si elles sont une composante d'une politique globale comprenant la lutte contre la mortalité infantile, la scolarisation des enfants, la promotion de la femme, son accès à l'éducation et la mise en place de systèmes de protection sociale.¹²

Au lieu de se laisser obnubiler par le contentieux sur la morale sexuelle et familiale, ne faudrait-il pas davantage souligner ce discours social de l'Église ? Et celle-ci ne devrait-elle pas valoriser davantage son approche systémique ? La notion d'« écologie intégrale » promue dans *Laudato si'* complète celle, plus traditionnelle, de « développement intégral », et souligne avec force qu'il n'y a pas une pluralité de crises indépendantes, mais bien une seule crise socio-environnementale dont les racines sont culturelles et spirituelles. (*LS*, n° 139) L'attention à porter aux pauvres n'est pas dissociable de celle portée à l'embryon, à la personne handicapée, à la personne âgée ou en fin de vie, ni de celle portée à la « maison commune » qui nous abrite tous (*LS* n° 117 et 120).

Le blocage sur le caractère intrinsèquement mauvais des méthodes non naturelles a été, du point de vue pastoral, desserré par le pape François, sans que les conséquences doctrinales aient été

Démographie

Le Vatican et la maîtrise de la fécondité

vraiment prises en compte. Certes Jean Paul II avait déjà souligné que « la méthode « naturelle » (...) est naturelle au niveau de la personne. On ne peut donc penser à une application mécanique des lois biologiques ». ¹³ Mais il n'avait cessé d'œuvrer pour justifier *Humanae vitae* par une théologie personaliste.

Dans la récente exhortation apostolique *Amoris laetitia* (2016, AL n° 222), François valorise la décision en conscience des époux selon l'héritage du Concile, mais ne considère plus les méthodes naturelles comme impératives : elles sont *encouragées* en raison d'une lecture personaliste valorisant l'intégration des dimensions physiques, psychiques et spirituelles des personnes.

Du point de vue pastoral, dans le cadre d'un couple fidèle et ouvert à la vie, la régulation des naissances par la pilule non abortive pourrait donc être estimée compatible avec le respect du corps, la tendresse, la liberté authentique. C'est cette qualité relationnelle qu'il importe de promouvoir.

Les risques de dérives

Le défi éthique actuel est plutôt de soutenir et de respecter la prise de décision en conscience en résistant à des dérives culturelles (sélection du sexe, avec déficit important de femmes dans certains pays) ou à des formes d'eugénisme libéral par l'utilisation croissante du diagnostic prénatal non invasif. La question n'est plus seulement démographique (combien d'humains peuvent naître ?) mais aussi eugénique (quelles conditions pour pouvoir naître ?).

Le risque de dérives néocoloniales est d'ailleurs toujours présent : les zones d'explosion démographique se trouvent principalement en Afrique, mais ceux qui s'en inquiètent vivent le plus souvent dans des pays dont le niveau de vie pèse le plus sur les ressources de la planète. ■

¹ **Conseil pontifical Justice et paix**, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n° 483, cité in **Pape François**, *Laudato si'*, Rome 2015, n° 50.

² Cf. **Jean-Marie Paupert (dir.)**, *Contrôle des naissances et théologie : le dossier de Rome*, Paris, Seuil 1967, 190 p. ; **Robert McClory**, *Rome et la contraception : histoire secrète de l'encyclique Humanae vitae*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier 1998, 206 p.

³ Doctrines politiques prônant la restriction de la fécondité, reposant sur les thèses de Thomas Malthus (1766-1834). Cet économiste et prêtre anglican a prédit l'augmentation exponentielle de la population humaine. (n.d.l.r.)

⁴ Cf. **René Valette**, *Le catholicisme et la démographie, Église, population mondiale, contrôle des naissances*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier 1997, pp. 129-133.

⁵ *Ibid.*, p. 91

⁶ **ONU**, *Rapport de la conférence internationale sur la population et le développement, Mexico, 6-14 août 1984*, UN publications, no f.84.XIII.8.E/conf.76/19.

⁷ Cf. **Jean Paul II**, *Aux chefs des États membres de l'ONU, à propos de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement*, Vatican, 19 mars 1994.

⁸ **ONU**, *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, New-York 1995, p. 140.

⁹ *Ibid.*, p. 142.

¹⁰ **René Valette**, *op. cit.*, p. 136.

¹¹ **Jean Paul II**, *Lettre aux familles*, 2 février 1994, n° 7, reprenant *Gaudium et Spes*, n° 12,4.

¹² **René Valette**, *op. cit.*, p. 95.

¹³ **Jean Paul II**, *La théologie du corps*, Paris, Cerf 2014, p. 574.